

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-760

présenté par

M. Chassaigne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 75, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les conséquences budgétaires pour les finances publiques de la reconstitution d'une industrie de Défense proprement française, permettant d'assurer à nouveau l'indépendance stratégique de la France.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France achète de plus en plus de matériels de défense à des industriels étrangers, évinçant les PME françaises (« achat sur étagère »), comme le montre l'achat de drones de reconnaissance aux États-Unis.

Sur la base de ce constat, le rapport proposé vise à présenter les impacts pour les finances publiques de la reconstitution d'une industrie de Défense proprement française, permettant d'assurer à nouveau l'indépendance stratégique de la France.